



Mandat de la Commission de la recherche pour l'exercice 2023-2024

En premier lieu, la Commission procédera à l'évaluation périodique des centres de recherche et de création suivants dont les dossiers sont déposés ou le seront incessamment :

- Le Centre de recherche en données et intelligence géospatiales (CRDIG) en septembre 2023;
- Le Centre d'études nordiques (CEN-ULaval) en octobre 2023;
- Le Centre de recherche en robotique, vision et intelligence machine (CERVIM) en octobre 2023;
- Le regroupement québécois de recherche sur la fonction, la structure et l'ingénierie des protéines (PROTEO) en novembre 2023.

La Commission suspendra ensuite, pour l'année 2023-2024, l'évaluation périodique des Centres de recherche et de création reconnus pour se consacrer à la révision de la *Politique institutionnelle de reconnaissance des centres de recherche et de création à l'Université Laval* en collaboration avec le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation. La Commission entreprendra une réflexion sur les objectifs et les principes qui pourront guider, pour les années à venir, la reconnaissance institutionnelle des centres de recherche et de création. Elle se penchera sur les avenues d'actualisation de la Politique et s'assurera de sa cohésion avec les perspectives de développement institutionnel exprimées, notamment, dans le *Plan institutionnel 2023-2028* et le *Plan de développement de la recherche, de la création et de l'innovation 2022-2027*.

Pour ce faire, à compter de janvier 2024, la reconnaissance institutionnelle et le financement qui y est associé seront prolongés d'une année pour les Centres reconnus de l'Université Laval, reportant ainsi le calendrier des évaluations périodiques.

La Commission, en collaboration avec le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation, entreprendra dès 2024 un processus formel de consultation dans le cadre de la mise à jour de la Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création à l'Université Laval. Un calendrier des différentes étapes de la révision de la politique institutionnelle sera établi au cours des prochaines semaines.

Des avis à la suite de l'évaluation périodique des centres suivants seront soumis au Conseil universitaire à l'automne 2023 :

- le Centre universitaire d'études québécoises (CIEQ), évalué en avril 2023;
- le Centre de recherche sur l'aluminium de l'Université Laval (RÉGAL- Laval), évalué en mai 2023;
- le Centre thématique NeuroQuébec, évalué en juin 2023.

La Commission doit également analyser les rapports d'étape de centres dont :

- Le Centre de recherche en données massives (CRDM -statuts du Centre) en septembre 2023 ;
- Le Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen-Orient (CIRAM) en septembre 2023;
- Le Centre interdisciplinaire en modélisation mathématique (CIMMUL) en septembre 2023;
- Le Centre de recherche et d'innovation sur les végétaux (CRIV) en septembre 2023;
- Le Centre de recherche sur l'eau de l'Université Laval (c-EAU) en septembre 2023;
- Le Centre de recherche Cultures-Arts-Sociétés (CELAT-ULaval) en octobre 2023;
- Le Centre de recherche sur le cancer (CRC) en novembre 2023;
- Le Centre de recherche sur l'arthrite (ARThrite) en novembre 2023;
- Le Centre d'étude de la forêt (CEF-Laval) en décembre 2023;
- Le Centre d'études et d'intervention en santé mentale (CÉISM) en juin 2024.

D'autres rapports d'étapes pourraient s'ajouter à cette liste à la suite de l'adoption des avis de la Commission sur le CIEQ, le RÉGAL-Laval et sur NeuroQuébec par le Conseil universitaire.

En collaboration avec la Commission des études, le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation et le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes, la Commission prendra part au suivi des dossiers des Instituts de l'Université Laval et participera, par l'entremise de son président et de la secrétaire permanente, à la mise à jour de la Politique de reconnaissance des instituts de l'Université Laval au cours du présent exercice. Ceux-ci verront à consulter les membres de la Commission sur ce dossier.

La Commission souhaitant se consacrer avec toute l'attention requise à la révision de la Politique de reconnaissance des centres de recherche et de création à l'Université Laval et aux différentes consultations et suivis qui devront prendre place, il est convenu qu'aucun nouveau mandat additionnel ne lui sera confié pour l'exercice 2023-2024.

Enfin, la Commission de la recherche prendra part à toute consultation ou projet institutionnel requérant son expertise et viendra en appui à la réalisation du *Plan de développement de la recherche, de la création et de l'innovation 2022-2027* et du *Plan institutionnel 2023-2028*.